

**Réunion publique du Conseil d'administration  
tenue sur Zoom le 29 juillet 2021 à 16 h (HE)  
Procès-verbal**

**MEMBRES DU CONSEIL :**

Tom Conway, président  
Jeff Astle  
Karima Bawa  
Ruth McHugh  
Doug Thompson  
Darrel Pink, président-directeur général et registraire

**MEMBRES DU PERSONNEL :**

Sean Walker CPA, directeur financier  
Jennifer Slabodkin, directrice de l'inscription et de l'éducation, registraire adjointe/secrétaire rapporteuse  
Andrés Diaz, directeur des opérations  
Nick Matsell, Marketing et communications  
Victoria Rees c.r., avocate, Réglementation professionnelle

1. Ouverture

Le président déclare la réunion ouverte à 16 h.

2. Conflits d'intérêts

Aucun conflit n'est déclaré.

3. Ordre du jour

Le président souligne qu'il s'agit de la première réunion du Conseil d'administration depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur le Collège* le 28 juin. Il souhaite la bienvenue aux membres de la profession qui sont présents à titre d'observateurs et invite les administrateurs à se présenter. Il indique que la réunion a pour but de se pencher sur les politiques du Conseil d'administration, l'indemnisation du Conseil, les structures des comités du Collège, l'assurance responsabilité professionnelle obligatoire pour les agents et le rapport financier du Collège pour la période se terminant le 30 juin 2021.

4. Résolutions en bloc

**Sur proposition de Jeff Astle, appuyée par Doug Thompson, il est résolu d'adopter les résolutions en bloc, y compris le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 22 juin 2021. Motion adoptée.**

5. Politique n° 2 du Conseil d'administration – Objectifs, normes et principes réglementaires

Le président-directeur général présente la Politique n° 2 du Conseil d'administration et souligne les points suivants :

- Les principes réglementaires expliquent comment le Collège fonctionnera et soulignent que les décisions sont prises de manière transparente et accompagnées de motifs par écrit. Ces décisions sont fondées sur le cadre réglementaire qui comprend la Loi, les règlements, les règlements administratifs et les politiques.
- Les normes réglementaires couvrent un large éventail d'aspects des programmes et des activités du Collège et démontrent le besoin continu de consulter les parties prenantes relativement à diverses initiatives.
- Les objectifs réglementaires expliquent les moyens que l'organisme de réglementation souhaite utiliser et les résultats qu'il souhaite atteindre dans le cadre de ses travaux. Ces objectifs constituent un complément à la législation qui stipule que le Collège est un organisme de réglementation d'intérêt public.

**Sur proposition de Jeff Astle, appuyée par Doug Thompson, il est résolu d'adopter la Politique n° 2 du Conseil d'administration – Objectifs, normes et principes réglementaires telle quelle. Motion adoptée.**

6. Politique n° 3 du Conseil d'administration – Code de conduite des administrateurs

Le président-directeur général présente la Politique n° 3 du Conseil d'administration et souligne les points suivants :

- Le Règlement administratif du Conseil d'administration traite de l'importance de la conduite des administrateurs.
- L'indépendance du Conseil d'administration par rapport à la profession a été intégrée à la structure législative du Collège et cette politique du Conseil d'administration appuie cette autonomie.
- Plusieurs grandes organisations nationales à but non lucratif ont utilisé des modèles semblables pour créer leurs codes de conduite. Le Collège s'en est inspiré pour rédiger sa politique. Aucun précédent réglementaire n'était disponible à titre de comparaison.
- Les sections concernant la confidentialité, la protection des renseignements personnels et les conflits d'intérêts de cette politique du Conseil s'appliquent aux personnes siégeant aux comités réglementaires.

Les membres du Conseil d'administration notent que la politique s'appuie sur des principes contemporains de bonne gouvernance et donne une bonne vue d'ensemble de ce que les administrateurs doivent attendre les uns des autres ainsi que des normes qu'ils sont tenus de respecter.

**Sur proposition de Doug Thompson, appuyée par Karima Bawa, il est résolu d'adopter la Politique n° 3 du Conseil d'administration – Code de conduite des administrateurs telle quelle. Motion adoptée.**

7. Politique n° 4 du Conseil – Rémunération des membres du Conseil et des comités

Le président-directeur général présente la Politique n° 4 du Conseil d'administration et souligne les points suivants :

- Le texte de la politique a été approuvé précédemment par le Conseil d'administration, mais a été retravaillé pour qu'il puisse être adopté en tant que politique du Conseil d'administration.
- Les montants indiqués dans la politique ont été déterminés d'après des lignes directrices du Conseil du Trésor, étant donné que le Collège relève de la compétence fédérale, et sont comparables aux montants reçus par les membres des conseils et organismes fédéraux pour des fonctions semblables.

**Sur proposition de Ruth McHugh, appuyée par Doug Thompson, il est résolu d'adopter la Politique n° 4 du Conseil d'administration – Rémunération des membres du Conseil et des comités telle quelle. Motion adoptée.**

8. Politique n° 5 du Conseil d'administration – Attentes en matière de gouvernance du président-directeur général

Le président-directeur général présente la Politique n° 5 du Conseil d'administration et souligne les points suivants :

- Le Conseil d'administration avait choisi de combiner les fonctions de président-directeur général et de registraire pour établir la nécessité d'avoir des liens étroits entre les activités, la gouvernance et la réglementation.
- La politique a été rédigée de manière à bien délimiter ce que l'on attend du PDG, tant en matière de leadership opérationnel que de réglementation, et à aider les membres du Conseil d'administration à s'acquitter de leur rôle de fiduciaires.
- Cette politique, ainsi que toutes les autres politiques de gouvernance et réglementaires et les règlements administratifs, sera révisée régulièrement et de manière synchronisée par le Conseil d'administration dans son ensemble ou par un sous-comité de celui-ci.

**Sur proposition de Ruth McHugh, appuyée par Jeff Astle, il est résolu d'adopter la Politique n° 5 du Conseil d'administration – Attentes en matière de gouvernance du président-directeur général telle quelle. Motion adoptée.**

*Mesure à prendre – Chacune des politiques du Conseil d'administration doit être révisée chaque année, la première révision devant avoir lieu au quatrième trimestre de 2022.*

9. Convention d'indemnisation

Le président informe les membres que le Conseil d'administration a approuvé la convention d'indemnisation fournie lors de la séance à huis clos. Cette convention est jointe au présent procès-verbal.

*MESURE – Le président-directeur général enverra les conventions individuelles aux membres du Conseil pour qu'ils les signent.*

10. Nomination d'un vérificateur

La nomination d'un vérificateur a été reportée.

*MESURE – Ruth McHugh aidera le président-directeur général et le directeur financier à réaliser les enquêtes d'irréprochabilité des candidats en vue de nommer un vérificateur du Collège.*

11. Comités du Collège

Victoria Rees présente l'ébauche du mandat et de la matrice de compétences pour le Comité d'enquête et le Comité de discipline ainsi que les propositions de nomination au Comité d'enquête.

**Sur proposition de Doug Thompson, appuyée par Ruth McHugh, il est résolu d'approuver les nominations suivantes au Comité d'enquête :**

- 1. Kris Dangerfield, c.r., Manitoba – président**
- 2. Sanjay Goorachurn, Québec – vice-président**
- 3. Herman Van Onnen, c.r., Colombie-Britannique**
- 4. Barbara Murchie, c.r., Ontario**

**Motion adoptée.**

Le Conseil demande que soit ajoutée l'expérience à titre d'agent interne, de praticien indépendant et d'agent au sein de petites et de grandes entreprises aux qualités importantes des membres de chaque comité réglementaire, et que les matrices de compétences soient mises à jour en conséquence.

Le Conseil demande que les mandats et les matrices de compétences de tous les comités soient modifiés pour inclure une disposition exigeant leur révision périodique.

*MESURE – Le président-directeur général planifiera une révision des mandats et des matrices de compétences de tous les comités dans 18 mois en collaboration avec les membres des comités respectifs.*

**Sur proposition de Ruth McHugh, appuyée par Karima Bawa, il est résolu d'approuver le mandat et la matrice de compétences modifiés du Comité d'enquête.**

**Sur proposition de Jeff Astle, appuyée par Doug Thompson, il est résolu d'approuver le mandat et la matrice de compétences modifiés du Comité de discipline.**

La registraire adjointe présente le mandat et la matrice de compétences proposés pour le

Comité d'inscription.

**Sur proposition de Ruth McHugh, appuyée par Karima Bawa, il est résolu d'approuver le mandat et la matrice de compétences modifiés du Comité d'inscription. Motion adoptée.**

12. Document de consultation : Assurance responsabilité professionnelle obligatoire pour les agents de brevets et les agents de marques de commerce

Le président-directeur général présente le document de consultation et décrit le rôle de l'assurance responsabilité professionnelle dans la protection du public. Les règlements administratifs permettent une exemption pour 2021, mais l'assurance responsabilité professionnelle sera exigée en 2022. Par conséquent, les exigences concernant cette assurance doivent être incluses dans les politiques à l'automne 2021 afin que les agents aient suffisamment de temps pour obtenir la couverture requise.

**Sur proposition de Jeff Astle, appuyée par Doug Thompson, il est résolu d'approuver la diffusion du document de consultation sur l'assurance responsabilité obligatoire aux fins de commentaires et de rétroaction. Motion adoptée.**

13. Examen des états financiers non vérifiés

Le président-directeur général explique le calcul des frais de renouvellement pour 2021 et les frais prévus pour 2022. La création d'un organisme de réglementation fondé sur l'atténuation des risques, la conformité aux exigences en matière de langue française, la participation à l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée et l'assujettissement aux exigences de Bibliothèque et Archives Canada et du Code canadien du travail ont rendu l'exploitation du Collège très complexe et coûteuse, le coût total de démarrage s'étant élevé à environ 890 000 \$. Le Collège a eu recours à deux moyens de financement importants. Il doit notamment rembourser un prêt de 1 000 000 \$ contracté pour financer sa mise sur pied et constituer des réserves. Les revenus provenant des droits d'inscription annuels couvriront les coûts de fonctionnement et de constitution des réserves nécessaires. Le budget 2022 sera présenté au Conseil d'administration à l'automne.

Le directeur financier indique qu'environ 44 % des agents qui devaient s'inscrire auprès du Collège l'ont fait, ce qui représente un revenu d'environ 735 000 \$.

14. Présentation à l'IPIC

Le président-directeur général indique que le webinaire qu'il a présenté à l'Institut de la propriété intellectuelle du Canada (IPIC), le 13 juillet 2021, a rejoint le plus vaste public de l'histoire de l'organisme et a suscité plusieurs questions.

Les réponses seront publiées.

15. Autres affaires

Praticiens étrangers : Des membres du Conseil souhaitent connaître l'état d'avancement des discussions avec le Bureau des brevets et des marques de commerce des États-Unis (United States Patent and Trademark Office, « USPTO »).

Le président-directeur général informe les membres qu'une réunion avec l'USPTO est prévue le 17 août 2021, et que ce dernier a exprimé son intérêt à participer à une initiative relative aux données avec le Collège.

Des membres du Conseil se disent préoccupés par le fait que des agents non inscrits utilisent le statut de praticien étranger pour avoir accès aux actes réservés aux agents inscrits qui ont réussi les examens de compétence. Le président-directeur général rappelle que tous les candidats à un permis de catégorie 1 sont tenus de démontrer qu'ils répondent aux exigences de l'inscription.

16. Levée de la séance

La séance est levée à 17 h 43 (HE). Procès-verbal approuvé par le Conseil le 20 septembre 2021.

Tom Conway, président